



RÉMUNÉRATION NETTE ANNUELLE

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



RÉMUNÉRATIONS NETTES ANNUELLES DIFFÉRENTES SELON LA BRANCHE

Des écarts importants sont constatés dans les catégories cadres et professions intermédiaires. La rémunération moyenne des cadres est inférieure dans les entreprises d'architecture. Les professions intermédiaires sont mieux rémunérées dans les branches des entreprises d'experts en automobile et des économistes de la construction.

Rémunération annuelle moyenne par catégorie sociale en 2012

Catégorie sociale						Ompl
Cadres	35 780 €	41 251 €	37 854 €	39 186 €	36 307 €	37 836 €
Professions intermédiaires	25 860 €	28 854 €	30 149 €	23 128 €	25 201 €	22 652 €
Employés	22 591 €	23 476 €	19 769 €	20 325 €	21 630 €	20 175 €
Ouvriers	25 753 €	25 966 €	21 717 €	21 124 €	24 206 €	19 346 €

Indice de parité par catégorie sociale

Catégorie sociale					
Cadres	81,3 %	84,8 %	88,4 %	82,5 %	81,4 %
Professions intermédiaires	91,3 %	90,8 %	82,8 %	91,9 %	93,2 %
Employés	84,7 %	88,3 %	78,7 %	92,6 %	84,2 %
Ouvriers	84,1 %	64 %	71,8 %	78,8 %	83,8 %



La DADS « salariés » indique annuellement la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année sont pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.

Définition : Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un ratio F/H = 73,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 73,3 % de la rémunération des hommes.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



INDICE DE PARITÉ VARIABLE SELON LA BRANCHE

L'indice de parité Femmes/Hommes est plus équilibré pour la catégorie des professions intermédiaires où les femmes sont peu présentes à l'exception de la branche des entreprises d'architecture.

Dans les autres catégories sociales, les indices de parité sont plus faibles (autour de 80 %) à l'exception des employés des branches des cabinets de géomètres experts et des entreprises d'économistes de la construction (indices proches de 90 %).

Indice de parité par branche

